

Mo-1
Min
355

S.S. 9-15

République Libanaise

Ministère du Plan

Mission IRFED-LIBAN

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

5

République Libanaise

Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative

Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public

(C.P.E.S.P.)

PROJET QUINQUENNAL (RÉVISÉ) POUR
LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES
1964 - 1968

MARS 1963

Mo1
MIN
355

8861



REPUBLIQUE LIBANAISE
MINISTRE DU PLAN
Mission IRFED-LIBAN

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DES FORETS
ET DES RESSOURCES NATURELLES

DAR 411

SERVICE DE LA CHASSE ET DES PECHES

PROJET QUINQUENNAL (REVISE) POUR
LE DEVELOPPEMENT DES PECHES
1964-1968

MARS 1964.

GROUPE DE TRAVAIL
pour la préparation du Projet de Plan
Quinquennal des Pêches
(1964-1968)

MINISTERE DU PLAN

MM.

L.J. LEBRET	Directeur de la Mission IRFED-LIBAN
NASRALLA.I, Dib	Ingénieur agronome à la Mission IRFED-LIBAN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

MM.

BASBOUS, Malek	Directeur des Forêts et Ressources Naturelles
BOULOS, Ismat	Service de la Chasse et des Pêches.

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<u>Partie A</u> - INTRODUCTION	3
<u>Partie B</u> - PROGRAMMES DES REALISATIONS	
B ₁ - Budget récapitulatif	7
B ₂ - <u>Programme N°1</u> : Aide immédiate à la Pêche Côtière.	8
B ₃ - <u>Programme N°2</u> : Amélioration des Forts	10
B ₄ - <u>Programme N°3</u> : Expériences pour orienter le développement possible	14
B ₅ - <u>Programme N°4</u> : Formation des pêcheurs et mise en place du personnel d'encadrement.	16
B ₆ - <u>Programme N°5</u> : Pêche continentale	19
B ₇ - <u>Programme N°6</u> : Crédit et coopératives.	21
<u>Partie C</u> - PROGRAMME COMPLEMENTAIRES EVENTUELS:	23
C ₁ - <u>Annexe N°1</u> : Chasse	24
C ₂ - <u>Annexe N°2</u> : Pêche hauturière.	27

PARTIE A : INTRODUCTION

A1 - SITUATION RESUMEE DU SECTEUR

Les goulots d'étranglement:

- le dynamitage
- l'équipement actuel des ports
- la pauvreté des pêcheurs
- le faible niveau technique des pêcheurs
- l'impossibilité actuelle d'une pêche assez au large.
- l'insuffisance d'encadrement technique et administratif.
- la non-exploration des ressources plus au large et hautières.
- l'anarchie du marché.
- le manque d'organisation des pêcheurs.

A2 - POLITIQUE SECTORIELLE

D'après les statistiques du Ministère de l'Agriculture, il y aurait au Liban quelques 3.253 pêcheurs pour 968 barques. Les apports seraient d'environ 2320 tonnes. Aussi bien le Liban importe-t-il du poisson étranger (environ 1700 tonnes de poisson frais de mer en 1960 sans tenir compte du poisson de conserve et plus de 100 tonnes de crustacés). La consommation actuelle est de 3Kgs par an et par personne, donc très faible par rapport à la plupart des pays disposant d'un littoral assez étendu. Il serait normal d'arriver à une consommation de 10 à 12 Kilos par personne.

Le Liban recourt par ailleurs à des chalutiers grecs pour l'approvisionnement de l'agglomération de Beyrouth. Il y a là des anomalies d'autant plus inexplicables que beaucoup de libanais ont l'esprit d'entreprise et qu'il est très important pour le Liban de réduire ses importations.

PRINCIPES DIRECTEURS

- 1°- Le Liban doit et peut intensifier considérablement ses pêches maritimes.
- 2°- D'après l'étude de M. Timmermans, (1) le Liban doit et peut développer notablement ses pêches intérieures.
- 3°- Les destructions inconsidérées doivent être sévèrement interdites.
- 4°- Il n'est pas encore possible de fixer les objectifs à atteindre à long terme. A priori, on peut fixer 25.000 tonnes, dont 23.000 pour la pêche maritime vers 1975 à condition qu'un plan rationnel soit formulé et exécuté et que les expériences de pêche côtière plus au large, de pêche mi-hauturière et de pêche hauturière soient couronnées de succès.

L'objectif de 5.000 tonnes pour la fin de la période quinquennale (1968) (période d'étude, d'expérimentation et de démarrage) semble un grand maximum à supposer d'ailleurs qu'aucun temps ne soit perdu.

- 5°- Il faut commencer par le choix et l'expérimentation de prototypes (avec leurs engins et un certain appareillage de recherche) pour la pêche côtière plus au large, pour la pêche mi-hauturière et pour la pêche hauturière.

(1) M. Timmermans expert FAO en mission au Liban. "La pêche continentale au Liban" 1958.

- 6°- Ces prototypes doivent être choisis parmi les types les plus récents et les plus polyvalents actuellement en usage. Il faut tenir compte de ce qu'une véritable révolution technique est en cours dans les pêches maritimes et de ce que le démarrage libanais doit s'effectuer en fonction de cette transformation.
- 7°- Il y aura lieu d'envoyer du personnel se former hors du Liban plutôt que de faire venir des moniteurs étrangers.
- 8°- Le développement ne se fera pas:
- 1) sans installations portuaires appropriées;
 - 2) sans organisation du marché du poisson;
 - 3) sans organisation adaptée du crédit;
 - 4) sans organisation professionnelle et interprofessionnelle;
 - 5) sans une administration spécialisée, comportant des administrations-techniciens formés à cette fin.
 - 6) sans l'intervention, pendant plusieurs années, d'un expert expérimenté.
- 9°- Le processus normal de développement comportera 3 phases:
- A- La phase de démarrage et d'expérimentation (5 à 6 ans). Elle devra comporter des expériences en Mer Rouge.
 - B- La phase d'extension (5 à 10 ans) pour le renouvellement de la flotte et l'introduction des types de navires et de pêche reconnus les plus rentables.
 - C- La phase de perfectionnement lent (la suite).
- 10°- La grande pêche n'est pas à envisager pour le moment à moins que des armateurs privés en prennent tous les risques. Un pays voisin semble résolu à un grand effort de grande pêche. Il a mis en chantier en France un navire pêcheur et océanographe de 75 mètres.
- 11°- Ce n'est que dans le déroulement des opérations que l'on verra si et quand la conserverie doit ou non être envisagée. L'hypothèse en semble probable, si les expériences des prototypes permettent d'envisager les apports indiqués au 4°.

A3 - OBJECTIFS SECTORIELS DU QUINQUENNAT.

- Suppression radicale du dynamitage;
- Amélioration des ports et adaptation de certains d'entre eux à la pêche mi-hauturière et haututière;
- Première exploration systématique des ressources;
- Atteindre en 1968: 5000 tonnes d'apports;
- Considérer la période 1964-1968 comme une période d'expérience et de mise en route;
- Créer l'encadrement et le nombre suffisant de techniciens (capitaines, mécaniciens, matelots) pour qu'après les expériences, ils puissent servir de moniteurs pour l'évolution générale de la pêche.
- Mieux organiser le marché.

La mise en oeuvre de ce projet vise à la réalisation d'une exploitation rationnelle des ressources de la pêche et principalement:

- A ouvrir de nouveaux débouchés à la main d'oeuvre libanaise;
- A diminuer les importations libanaises de poissons et de viandes;
- A préparer la voie vers la création éventuelle:
 - 1)- des industries de conserve de poisson;
 - 2)- des industries de farine de poissons pour l'alimentation du bétail.

Partie B: PROGRAMMES DES REALISATIONS

B₁ - BUDGET RECAPITULATIF

OBJET DU PROGRAMME	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL des dépenses L.L.	TOTAL du crédit L.L.
Aide immédiate à la pêche côtière	50.000	60.000	60.000	60.000	60.000	300.000	-
Amélioration des ports	-	440.000	410.000	300.000	-	1.150.000	-
Expériences pour orienter le développement possible	410.000	-	-	-	-	410.000	-
Formation et mise en place du personnel d'encadrement	250.000	318.000	315.000	331.000	231.000	1.445.000	-
Pêches continentales	90.000	100.000	150.000	50.000	-	390.000	-
Imprévus	140.000	132.000	115.000	109.000	59.000	555.000	-
TOTAL DES DEFENSES L.L.	950.000	1.050.000	1.050.000	850.000	350.000	4.250.000	-
Crédit et coopératives	-	280.000	1.220.000	2.360.000	3780000	-	7.540.000

B2 - PROGRAMME N° 1.- AIDE IMMEDIATE A LA PECHE COTIERE

1°- Justification

D'après des enquêtes faites par le Ministère de l'Agriculture, le revenu annuel du pêcheur au Liban ne dépasserait pas 750 L.L., soit le misérable gain d'environ 2 L.L. par jour.

Ce revenu est loin d'assurer au pêcheur un niveau de vie minimum. Pour ces raisons, le pêcheur essaie souvent d'avoir d'autres besoins lui permettant de subvenir à la subsistance de sa famille.

2°- Description technique

a) Suppression du dynamitage :

Le dynamitage est effectué soit par des pêcheurs, soit par des civils non pêcheurs, soit par des militaires.

Il semble que le personnel de surveillance n'est pas assez strict dans l'observation des délits.

Il faut :

- 1) des gardes maritimes jurés, étroitement contrôlés, avec des sanctions graves en cas de faute (un projet du Service des Forêts et des Pêches en prévoit 20, ce qui semble un nombre très suffisant;
- 2) que les organisations locales (syndicats, communautés, coopératives) exercent elles-mêmes une police sévère à sanctions immédiates ;
- 3) des sanctions rapides tellement graves que le délinquant n'ait plus envie de recommencer

b) Opération filets

Les pêcheurs au Liban utilisent 55 sennes de plage, 62 filets de sardine, 450 trémails constitués tous en filets de coton à mailles étroites illégales.

Il est absolument nécessaire de remplacer ces filets par d'autres en nylon (matériel moderne plus efficace et réglementaire) en vue de protéger les alevins

Il serait nécessaire alors :

- 1) d'interdire l'importation de maillage de moins de 15 mm. de noeud à noeud pour les pêches actuellement pratiquées
- 2) d'exiger une discipline très stricte des gardiens;
- 3) de remplacer le matériel existant:
 - soit par la vente directe des filets améliorés aux pêcheurs à des prix réduits, dont la valeur serait récupérée en 5 annuités.
 - soit par l'échange des filets illégaux existants entre les mains des pêcheurs, contre des filets légaux améliorés sans supplément de prix.

3°- Description financière

a) Suppression du dynamitage :

20 gardes maritimes, au salaire annuel de 3.000 LL. seraient suffisants pour assurer un contrôle efficace du dynamitage.

Coût annuel de l'opération:

$$20 \times 3.000 \text{ L.L.} = 60.000 \text{ L.L.}$$

Cette opération devra continuer pendant les 5 années du Plan.

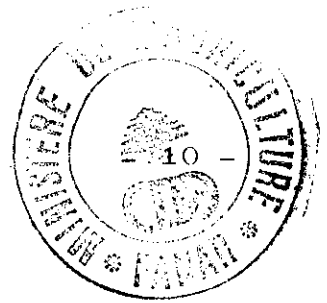
b) Opération filets :

Une partie du matériel a déjà été achetée par le Ministère de l'Agriculture :

Une première adjudication pour l'octroi de 4500 kgs de filets en nylon a été effectuée pour une somme de 80.000 L.L.

Ces filets ont été réceptionnés aux dépôts du Ministère de l'Agriculture en date de 18 Février 1963.

Une deuxième adjudication pour l'octroi de 9500 kgs de filets en nylon, pour une valeur de 130.000 L.L. a été également effectuée en date du 15 Janvier 1963. Ces filets ont été réceptionnés dans les dépôts du ministère de l'Agriculture en Août et Septembre 1963.



B3- PROGRAMME N° 2.- AMELIORATION DES PORTS

1°- Justification

Le Liban ne dispose encore d'aucun port de pêche moderne. Les pêcheurs utilisent soit des portions de ports marchands comme à Beyrouth, Tripoli, Saïda, Tyr, soit quelques petits ports plus ou moins aménageables pour petites embarcations, soit de simples criques plus ou moins abritées.

Le problème des ports de pêche se pose donc au Liban comme un préalable à l'extension des pêcheries et des industries connexes.

Une politique des ports de pêche est nécessaire et il importe d'en effectuer les études de telle sorte que le rythme des travaux d'installations portuaires précède l'expansion des moyens de pêche et l'accroissement des apports.

D'un examen de la côte il résulte que l'extension portuaire pour les pêches maritimes devrait s'appuyer sur le réseau déjà existant.

2°- Description technique

- a) Tripoli : Le magnifique plan d'eau de Tripoli se prêterait facilement à l'établissement d'un port de grande pêche si l'armement privé, se tournait vers la pêche par grands chalutiers frigorifiques.

En tout cas, on peut établir à Tripoli un port modèle de pêche hauturière, soit que l'on utilise pour cela le grand quai du Nord-Est, soit que l'on établisse 2 épis-môles près de l'actuelle zone franche

- b) Saïda : Port excellent pour la petite pêche côtière et la pêche mi-hauturière. A équiper pour ces deux activités. Il faudrait étudier la possibilité d'en faire un port hauturier, mais Tripoli et Tyr semblent préférables.

Pour l'extension du port de pêche, deux solutions peuvent être envisagées :

- 1) création d'un terre-plein le long de la digue, à partir du port de pêche côtière. Il serait nécessaire d'élever le parapet pour protéger des vagues les installations.

- 2) Etablissement d'un épi-môle à partir de la terre au milieu du port. Cette seconde solution est à priori préférable en ce qui concerne l'avitaillement et le déchargement des bateaux mi-hauturiers (ou éventuellement petits hauturiers).
- c) Sour: Port qui devrait prendre une grande extension pour la pêche mi-hauturière et les petits navires de pêche hauturière.

Un terre-plein môle devrait être créé dans le coin du port le plus près de la plage, le long du petit môle actuel. Il faudrait peut-être allonger de 20 mètres la jetée du large.

En résumé, il faut envisager partout de petites améliorations mais l'effort important est à faire à Tripoli, Saïda et Sour, le plan du port de Zeyrouth prévoit par ailleurs un quai de pêche, et de futures installations portuaires sont prévus à Jounieh.

Un plan d'ensemble précis doit être mis à l'étude et son établissement confié à des spécialistes extérieurs des petits et moyens ports de pêche, plutôt semble-t-il qu'aux Travaux Publics trop peu spécialisés en la matière.

- d) Chambres de recompression pour plongeurs d'éponge.

Le littoral libanais compte près de 250 pêcheurs d'éponge équipés d'appareils de plongée.

Ces plongées s'opèrent généralement à moyenne et grande profondeur (30 à 60 mètres) vu la raréfaction des bancs d'éponges à faible profondeur.

Les plongeurs récoltent généralement à la tache et de ce fait s'impose des temps d'immersion dépassant presque toujours les normes de sécurité et entraînant de nombreux accidents.

Ces accidents de décompression au nombre de 20 par an en moyenne comptent 4 à 6 cas mortels le reste provoquant des graves lésions permanentes.

Pour pallier à ce danger il est nécessaire de procurer des caissons de recompressions répartis sur toute la côte.

3°- Description financière

a) Halles de Poissons et Hangars pour filets de pêche

Frais par port:

L.L.

Halles	: 200 m2 x 125LL.	= 25.00OLL.!
Hangars	: 8mx25 x50 L.L.	= 10.00OLL.!
Equipement	:	5.00OLL.!

soit par port : 40.00OLL.!

Ces aménagements sont nécessaires dans les 11 ports suivants: Abdeh, Kalamoun, Enfeh, Chekka, Batroun, Fadaous, Akaibeh, Bouar, Tabarja, Jounieh, Sarafand.

Coût total approximatif de l'opération	11 x 40.00OLL.	440.000
--	----------------	---------

b) Port de Tripoli:

- Aménagements des quais	= 50.00OLL.!
- Halles: 500 m2 x 120LL.	= 60.00OLL.!
- Installations frigorifiques	= 15.00OLL.!

TOTAL TRIPOLI 175.000

c) Port de Saïda:

- Aménagements des quais	= 50.00OLL.!
- Halles: 320 m2 x 125 LL.	= 40.00OLL.!
- Installations frigorifiques	= 30.00OLL.!
- Hangars 100 m2 x 50 LL.	= 5.00OLL.!

TOTAL SAIDA 125.000

d) Port de Sour:

- Aménagements des quais	= 50.00OLL.!
- Halles: 200 m2 x 125LL.	= 25.00OLL.!
- Installations frigorifiques	= 30.00OLL.!
- Hangars : 100 m2 x 50 LL.	= 5.00OLL.!

TOTAL SOUR 110.000

e) Chambre de recompression:

L.L.

- 3 caissons multiplaces	=	210.000 LL.	
- 6 caissons mobiles	=	36.000 LL.	
- 3 équipements homme-grenouille	=	12.000 LL.	
- reanimateurs	=	4.300 LL.	
- 3 compresseurs et tuyauteries	=	10.500 LL.	
- 3 tybes et inhalateurs oxygene	=	2.400 LL.	
- 3 conditionneurs d'air	=	4.500 LL.	
- Frais divers	=	7.800 LL.	

TOTAL 300.000

TOTAL GENERAL 1.150.000

4°- Tableau-résumé

	1965	1966	1967	TOTAL LL.
Amélioration des ports	440.000	410.000	-	850.000
Chambre de recompression	-	-	300.000	300.000
TOTAL GENERAL L.L.	440.000	410.000	300.000	1.150.000

B4- PROGRAMME N° 3.- EXPERIENCES POUR ORIENTER LE DEVELOPPEMENT POSSIBLE.

1°- Justification

a) Pêche côtière

Il est clair qu'avec les barques et les engins actuels la pêche côtière ne peut que vivoter. Tous les experts considèrent qu'il faut passer progressivement à des barques plus importantes et suffisamment pontées pour augmenter la tonne à la mer et faciliter le travail.

Ni les pêcheurs, ni le capital privé n'engageront les expériences préliminaires. Il importe donc que ce soit le service des pêches qui procède à ces expériences, en se procurant divers prototypes.

L'utilisation des lampes immergées doit être encouragée ; cependant une discipline stricte doit être établie en ce qui concerne le nombre total de feux autorisés et les zones où cette pêche serait permise.

Les expériences faites, il y aura lieu de prévoir quels encouragements et facilités de crédit devront être accordés aux pêcheurs ou à des armateurs associés pour créer les nouvelles flotilles de pêches.

b) Pêche mi-hauturière

Nous appelons pêche mi-hauturière celle qui peut se pratiquer déjà très au large par des bateaux marins de 15 à 20 mètres. "Marin" veut dire ici tenant bien la mer et pouvant essuyer une tempête au large.

Elle devrait permettre l'exploitation de la mer par les grandes palangres, le chalut et le grand filet tournant. Il y aurait lieu d'étudier quel usage en serait possible pour la pêche aux thonidés.

Un voyage d'étude autour de la Méditerranée et sur quelques ports de l'Atlantique serait nécessaire pour ne pas s'écarter des types de bateaux ayant fait leurs preuves.

Ici encore il semble que seul le service des pêches peut acquérir et mettre en expérience ces prototypes, quitte à les revendre en cas de succès à l'armement privé.

2°- Description technique

Achat de:

- deux bateaux de 9 mètres pour la pêche côtière;
- un bateau de 12 mètres pour la pêche plus au large;
- un bateau de 18 mètres pour la pêche mi-hauturière;
- un minimum d'équipement de recherche pour ces différents bateaux;

A ce stade, il serait nécessaire qu'un expert vienne à Beyrouth pour la préparation d'un dossier en vue d'un appel d'offres pour l'achat de ces différents prototypes.

3°- Description financière

	L.L.
a) Deux bateaux de 9 mètres, avec un minimum d'équipement, à 35.000 L.L. le bateau =	70.000
b) un bateau de 12 mètres, avec un minimum d'équipement, à 90.000 LL. =	90.000
c) un bateau de 18 mètres, avec un minimum d'équipement, à 250.000 L.L. =	250.000
TOTAL =	410.000

4°- Tableau-résumé.

	1964	TOTAL L.L.
TOTAL L.L.	410.000	410.000

B5- PROGRAMME N° 4.- FORMATION ET MISE EN PLACE DU
PERSONNEL D'ENCADREMENT

1°- Justification

Les problèmes de la mer et de la pêche sont si spéciaux qu'il est indispensable d'encadrer les pêcheurs, les armateurs et le commerce du poisson par des techniciens compétents, ayant reçu une formation adaptée et capables par ailleurs d'assurer un minimum de fonctions administratives.

La formation de ces techniciens comporterait à la base une formation d'ingénieur du type classique, suivie de stages circulants d'une année environ dans un certain nombre de ports de pêche du littoral méditerranéen avec, si possible, l'embarquement pendant un mois sur un navire océanographique adapté à la recherche pour les pêches.

La côte serait divisée en circonscriptions de pêche et un technicien des pêches serait placé dans chacune d'elles, soit à Tripoli, Saïda et Sour. La circonscription de Beyrouth dépendant du Service Central des Pêches.

Les ingénieurs ou techniciens des pêches auraient autorité sur les gardes-côtes maritimes. Ils seraient les conseillers permanents des pêcheurs, des armateurs et des mareyeurs dans tous les domaines et travailleraient en liaison continue avec le service central des pêches dont ils dépendraient

Le service central des pêches comporterait un chef de service et un adjoint ayant reçu une spécialisation suffisante en tout ce qui concerne la pêche, plus un laboratoire de recherche appliquée d'abord modeste mais qui pourrait être élargi par la suite.

2°- Description Technique

a) Bourses de formation :

- 3 ingénieurs ou techniciens des pêches ;
durée de formation : 1 an.
- 6 Personnel technique (2 capitaines et 4 mécaniciens) ; durée de formation : 1 an.
- 5 Personnel du Laboratoire (3 biologistes spécialisés; 1 chimiste et 1 physicien) ;
durée de formation : 1 an.

b) Personnel d'encadrement :

- 12 Personnel naviguant
- 3 Assistants
- 8 Marins pêcheurs
- 3 Secrétaires
- 5 Chauffeurs.

c) Centre de formation des pêcheurs avec
Laboratoire et Aquarium.

d) Equipement divers : Véhicules.

3°- Description financière.

a) Bourses d'études :

	1965	1966	TOTAL L.L.
3 ingénieurs ou techniciens des pêches	7.000	14.000	21.000
3 Biologistes	6.000	12.000	18.000
1 Chimiste	-	6.000	6.000
1 Physicien	-	6.000	6.000
2 Capitaines	10.000	-	10.000
4 Mécaniciens	20.000	-	20.000
TOTAL en L.L.	43.000	38.000	81.000

b) Frais de fonctionnement du personnel d'encadrement: en milliers de L.L.

Postes	1965	1966	1967	1968	TOTAL
- 3 Ingénieurs ou Techniciens des pêches	-	9	27	27	63
- 3 Biologistes	-	9	27	27	63
- 1 Chimiste	-	-	9	9	18
- 1 Physicien	-	-	9	9	18
- 2 Capitaines	-	12	12	12	36
- 4 Mécaniciens	-	20	20	20	60
-12 Personnel naviguant	-	48	48	48	144
- 3 Assistants	-	12	12	12	36
- 8 Marins-pêcheurs	-	32	32	32	96
- 3 Secrétaires	10	15	15	15	55
- 5 Chauffeurs	20	20	20	20	80
TOTAL en milliers de L.L.	30	177	231	231	669

c) Centre de formation des pêcheurs avec Laboratoire et Aquarium.

Terrain : 50.000 L.L.
 Construction : 400.000 L.L.
 Equipement : 200.000 L.L.

TOTAL = 650.000 L.L.

d) Equipement divers :

5 véhicules x 9.000 L.L. = 45.000 L.L.

4°- Tableau-résumé : en milliers de L.L.

Rubriques	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
a- Bourses d'études	-	43	38	-	-	81
b- Personnel d'encadrement	-	30	177	231	231	669
c- Centre de formation et Laboratoire	250	200	100	100	-	650
d- Equipement divers	-	45	-	-	-	45
TOTAL en milliers de L.L.	250	318	315	331	231	1445

B6- PROGRAMME N° 5.- PECHE CONTINENTALE

1°- Justification

Une orientation nouvelle vers l'industrie de la pisciculture, devra être entreprise dans le pays, en vue de combler le déficit de la production locale de poissons. Cette industrie pourrait profiter des terres incultes situées dans les plaines du Hermel, du Kaa' et de Ammik dont la superficie est évaluée à plusieurs milliers d'hectares, constituées en grandes parties par des marécages aux environs des lits de l'Oronte et du Litani ainsi que du barrage déjà installé à Karaoun et de ceux encore à prévoir.

2°- Description technique

Ces terres marécageuses transformées en étangs à poissons, pourraient s'étendre à 6.000 ha. environ et produire annuellement environ 6.000 tonnes de poissons d'eau douce dont la valeur totale peut être évaluée à 18 millions de L.L.

Ces terres marécageuses qui constituent actuellement des milieux malsains et inhabitables, seraient transformées par l'industrie de la pisciculture et constitueraient pour le pays et pour les régions environnantes, de véritables richesses en poissons et un certain intérêt touristique.

Pour ces raisons et en vue de repeupler ces étangs, en alevins de poissons d'eau douce de qualité, il y a lieu de prévoir d'urgence la création d'une station centrale de pisciculture au barrage de Karaoun. Il faut aussi tenir compte de la valeur touristique des cours d'eau quand ils sont peuplés par des variétés de haute valeur.

Cette station aura pour but de produire des alevins en vue de repeupler les rivières ainsi que toutes les installations industrielles de pisciculture à prévoir dans le pays.

En plus de la station de Karaoun, deux autres stations sont prévues, l'une à Anjar pour la reproduction des salmonidés, et l'autre à Sour Ras-el-Ain pour la reproduction des cyprinidés.



3°- Description financière

a) Station centrale d'eau douce du Lac Karaoun.

	L.L.	L.L.
Constructions :		
- Station :		
500 m2 x 150 L.L./m2 =	75.000	
- Maison pour le garde =	15.000	
- Bassins d'élevage :		
5.000 m2 x 20 L.L. =	100.000	
		190.000
Equipement		100.000
	TOTAL	290.000
		=====

b) Pisciculture de truite de Anjar

Constructions :	25.000 L.L.
Equipement :	25.000 L.L.
TOTAL	50.000 L.L.

c) Pisciculture de carpe à Sour Ras-el-Ain

Bassins :	30.000 L.L.
Constructions :	20.000 L.L.
TOTAL	50.000 L.L.

4°- Tableau-résumé

	1964	1965	1966	1967	TOTAL
Station Centrale	90.000	100.000	100.000	-	290.000
Station Anjar	-	-	50.000	-	50.000
Station Sour Ras el Ain	-	-	-	50.000	50.000
TOTAL en L.L.	90.000	100.000	150.000	50.000	390.000

B7- PROGRAMME N° 6.- CREDIT ET COOPERATIVES

1°- Justification .

Il est impossible d'imaginer que la rénovation des pêches maritimes libanaises puisse s'accomplir sans l'institution d'un organisme central de crédit maritime aidant et coordonnant des caisses locales. Cet organisme central peut être une section de la Banque Nationale de Développement.

L'amélioration de la pêche proprement côtière serait ainsi grandement facilitée, en particulier en ce qui concerne le remplacement progressif d'une partie des barques actuelles par des bateaux pontés plus marins.

A ce stade, la venue d'un spécialiste du crédit maritime et des coopératives serait nécessaire, en septembre 1964 pour une mise au point.

2°- Description technique

Pour l'estimation du crédit nécessaire, il a été en partie prévu que les bateaux existants actuellement seraient remplacés par des bateaux de 9, 12 et 18 mètres. Ainsi, en 1968, il a été prévu:

300 bateaux de 9 mètres
40 bateaux de 12 mètres
20 bateaux de 18 mètres

La répartition pour les 5 années du plan est prévue dans le tableau ci-dessous.

Bateaux	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
9 mètres	-	20	60	100	120	300
12 mètres	-	-	5	10	25	40
18 mètres	-	-	2	5	12	20

3°- Description financière

Estimation globale du coût du remplacement des bateaux, si les objectifs mis pour 1968 sont atteints :

Bateaux	Quantité	Prix unitaire L.L.	Coût Total L.L.
9 m	300	35.000	10.500.000
12 m	40	90.000	3.600.000
18 m	20	250.000	5.000.000
		TOTAL	19.100.000

Si un crédit de 40 % est accordé :

valeur du crédit nécessaire : 7.640.000 L.L.

Une certaine partie de ce montant pourrait être utilisée en vue de l'amélioration des barques et du matériel existants susceptibles d'être valablement modernisés.

Répartition du crédit sur les années du plan

Bateaux	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL L.L.
9 m	-	700.000	2.100.000	3.500.000	4.200.000	10.500.000
12 m	-	-	450.000	900.000	2.250.000	3.600.000
18 m	-	-	500.000	1.500.000	3.000.000	5.000.000
TOTAL	-	700.000	3.050.000	5.900.000	9.450.000	19.100
Crédit de 40%	-	280.000	1.220.000	2.360.000	3.780.000	7.640.000

4°- Tableau-résumé

	1964	1965	1966	1967	1968	TOTAL
TOTAL L.L.	-	280.000	1.220.000	2.360.000	3.780.000	7.640.000

Partie C : PROGRAMMES COMPLEMENTAIRES EVENTUELS

Ces deux programmes ont été mis en annexe car leur financement n'est pas prévu spécifiquement. S'ils étaient adoptés, leur financement dépendrait des disponibilités budgétaires; il pourrait alors être prélevé sur les "dépenses non encore chiffrées ou imprévues" du plan d'investissement, ou reporté au second plan quinquennal.

C1 - ANNEXE N° 1 - CHASSE

1° - Justification

Tous les pays développés du globe ont organisé des parcs nationaux et des parcs zoologiques et leur affectent annuellement des crédits considérables pour leur entretien.

En effet, le parc national est un lieu destiné à la conservation des plantes et des animaux, dont l'accès est interdit au public.

Le parc zoologique est également un lieu destiné à la conservation des animaux, mais son accès est permis au public.

Il est donc naturel que le Liban suive l'exemple des pays développés et prévoit l'établissement de deux parcs nationaux à l'intérieur du pays : à Jabal el Barouk et à Kamoua, et un parc zoologique dans les environs de Beyrouth.

Les chasseurs dont le nombre toujours grandissant est évalué à plus de 150.000, détruisent continuellement nos oiseaux.

L'emploi intensif des insecticides dans la défense des cultures est en train de détruire cet équilibre naturel qui existe entre les insectes dans la nature.

Comme il est difficile d'immobiliser l'activité des jeunes chasseurs, et qu'il est indispensable de repeupler nos forêts et nos jardins d'oiseaux de tous genres pour que l'agriculture y retrouve les auxiliaires naturels qui détruisaient automatiquement les insectes dans ces plantations, il s'avère nécessaire de prévoir au moins la création de deux parcs nationaux et d'un parc zoologique.

Description technique

- 1° - Un emplacement central qui permettrait la repopulation sans difficulté des régions avoisinantes.
- 2° - Un terrain d'une fertilité suffisante et d'une plantation aussi variée que possible, en vue d'assurer le maximum de nourriture pour les animaux et les oiseaux.

- 3° - Un climat où les facteurs météorologiques sont favorables au développement des plantes, des animaux et des oiseaux, durant toute l'année.
- 4° - La présence de sources et de fontaines dans le parc, est indispensable; sinon, des réservoirs doivent être construits pour la conservation des eaux de pluie afin d'assurer à toutes les époques, les quantités d'eau nécessaires aux animaux et aux oiseaux.
- 5° - Ces parcs devraient se trouver en majeure partie sur des terrains appartenant à l'Etat, afin que les expropriations ne soient pas trop onéreuses.

Des emplacements appropriés pour l'installation de ces parcs seraient :

- 1.- La partie montagneuse comprise entre Ain Sahalta et Machgarah, d'une superficie de 5 à 8 km². environ et constituée par des forêts bien conservées, des terrains assez fertiles possédant des sources nombreuses et abondantes.
- 2.- La montagne du Kammounah constituée par des forêts appartenant à l'Etat, et dont les terrains sont assez fertiles et les sources nombreuses.

3°- Description financière

A- Parc National à Barouk :

	<u>.L.L.</u>	<u>L.L.</u>
a) Construction :		
Clôture 8 km de pourtour: 80.000 x 2 LL./m linéaire =	160.000	
6 Hangars : 5000 m2 x 20LL.=	100.000	
5 Volières: 10.000m2 x 5 LL.=	50.000	
		<u>310.000</u>
b) Equipement		<u>100.000</u>
TOTAL		<u>410.000</u> =====

B- Parc zoologique aux environs de Beyrouth
(forêt des pins)

a) Constructions :		
Aménagements divers : clôture, hangars, volières, maisons, bassins, etc...		400.000
b) Animaux		<u>300.000</u>
TOTAL		<u>700.000</u> =====

4°- Tableau-résumé

	1964	1965	1966	TOTAL
Parc National	-	310.000	100.000	410.000
Parc Zoologique	300.000	300.000	100.000	700.000
TOTAL en L.L.	300.000	610.000	200.000	1.110.000

C2 - ANNEXE N° 2 - PECHE HAUTURIERE

1° - Justification

Nous appelons ici pêche hauturière la pêche au grand large et sur les côtes lointaines par chalutiers-senneurs de 25 à 40 mètres que les ports de Beyrouth et de Tripoli peuvent provisoirement recevoir.

Les lieux de pêche aux navires seraient probablement les fonds au large (au delà des eaux territoriales) du Liban, de l'Egypte, de la Libye et de la Tunisie. L'expérience faite par les petits chalutiers grecs, montre que l'opération peut être rentable dès le début, et qu'il y aurait lieu d'y intéresser l'armement privé libanais.

Il est cependant souhaitable que le Service des Pêches prenne en mains l'expérience libanaise, par l'achat d'un chalutier assez récent, muni d'un équipement de recherche approprié.

Le chalutier doit être spécialement conçu pour effectuer des études océanographiques théoriques et appliqués à la pêche dans les eaux méditerranéennes.

L'équipement de ce chalutier spécialisé doit permettre :

- le chalutage latéral et par l'arrière du type commercial jusqu'à des profondeurs de l'ordre de 500 m;
- le chalutage pélogique et benthique;
- la pêche à la traine;
- la pêche au filet tournant;
- la pêche à l'appât vivant.

Ce chalutier spécialisé devra être prêt pour le 2ème plan quinquennal.

2° - Description technique

Achat d'un chalutier de 25/30 m. pour la pêche hauturière.

3° - Description financière

Chalutier de 25/30 m.	:	750.000 L.L.
Equipement		<u>150.000 L.L.</u>
TOTAL		<u>900.000 L.L.</u>
		=====